

OFFICE DE TOURISME DES PYRENEES ARIEGEOISES

SIEGE SOCIAL : 6 AVENUE DELCASSE -09110- AX LES THERMES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025



COMMISSAIRE AUX COMPTES

RUE VICTOR HUGO

09000 FOIX

05 34 09 88 99
secar@groupesecar.fr

SOMMAIRE

PAGES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025	01
---	-----------

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025 :

<i>. BILAN ACTIF</i>	<i>05</i>
<i>. BILAN PASSIF</i>	<i>05</i>
<i>. COMPTE DE RESULTAT</i>	<i>06</i>
<i>. ANNEXE</i>	<i>07</i>

OFFICE DE TOURISME DES PYRENEES ARIEGEOISES
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

Aux Adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**OFFICE DE TOURISME DES PYRÉNÉES ARIÉGEAISES** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que **les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Foix, le 12 Juin 2026

Pour la SECAR,
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by a diagonal stroke and a loop.

C. PINTO,
Commissaire aux comptes - associé

OFF.TOURISME PYRENEES ARIEGEOISES

Actif		Au 31/12/2025		Au 31/12/2024	
	Montant brut	Amort. ou dépr.	Montant net		Montant net
Frais d'établissement (I)	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires (1)	13 299	13 299	340	
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
		13 299	13 299	340	
Terrains	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	169 426	152 120	17 305	23 463
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
		169 426	152 120	17 305	23 463
	TOTAL				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 200	1 200	1 200	1 200
Stocks et en cours	TOTAL	1 200	1 200	1 200	1 200
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	17 575	165 419	18 505	25 003
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	104	104	104	277
	Charges constatées d'avance	283 697	283 697	126 937	126 937
Instruments financiers à terme et jetons détenus	Charges constatées d'avance	26 190	26 190	16 354	16 354
	TOTAL	309 992	309 992	143 569	143 569
	Disponibilités	331 029	331 029	465 500	465 500
	TOTAL (III)	658 598	658 598	821 342	821 342
Frais d'émission des emprunts (IV)	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	842 523	165 419	677 104	646 345
	(1) Dont droit au bail				
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(3) Dont à plus d'un an (brut)				
Retrov.					



Société d'expertise comptable et d'audit
Rue Victor Hugo -09000- FOIX
05.34.09.88.99
secar@groupesecar.fr
SIRET : 31798022500021 - APE 6920Z
SAS au capital de 7 774,90 €

OFF.TOURISME PYRENEES ARIEGEOISES

Passif		Au 31/12/2025		Au 31/12/2024	
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise				
	Fonds propres statutaires		278 763	274 991	274 991
Réserves	Fonds propres complémentaires				
	Écarts de réévaluation				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres réserves				
Report à nouveau	Report à nouveau				
	Excédent ou déficit de l'exercice		23 851	3 772	3 772
	Situation nette (sous-total)		302 627	278 763	278 763
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement		24 538	30 293	30 293
Provisions réglementées	Provisions réglementées				
	Total (I)		327 166	309 057	309 057
Montant des émissions de titres participatifs	Avances conditionnées				
	Total (I bis)				
	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total (II)				
Provisions pour risques	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges		183 092	172 288	172 288
	Total (III)		183 092	172 288	172 288
Emprunts obligataires et assimilés	Emprunts obligataires et assimilés				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)				
	Emprunts et dettes financières diverses (2)		23 443	30 259	30 259
	Instrument financiers à terme				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		116 536	112 324	112 324
Dettes des legs ou donations	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		15 472	20 376	20 376
	Autres dettes		11 393	2 040	2 040
	Produits constatés d'avance				
Dettes	Total (IV)		166 845	165 000	165 000
	Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+II bis+III+IV+V)		677 104	646 345	646 345
Retrov.	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques				
	(2) Dont emprunts participatifs				

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	20 515	17 705		
	Ventes de biens et services				
	Ventes de biens	22 053	23 525		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>				
	Ventes de prestations de service	84 150	73 302		
	<i>dont parrainages</i>				
	Produits de tiers financiers				
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 019 730	1 027 348		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
	Ressources liées à la générosité du public				
Charges d'exploitation	<i>Dons manuels</i>				
	<i>Mécénats</i>				
	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>				
	Contributions financières				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Utilisations des fonds dédiés				
	Autres produits	98	1 154	4 859	
	Total des produits d'exploitation (I)	1 146 549	1 147 895		
	Achats de marchandises	17 865	13 913	13 913	
Charges d'exploitation	Variation de stocks	-5 303	173	173	
	Autres achats et charges externes	212 445	219 489	219 489	
	Aides financières				
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires	52 870	53 361	53 361	
	Cotisations sociales	669 390	680 260	680 260	
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	159 749	158 502	158 502	
	Dotations aux provisions	6 497	6 882	6 882	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	10 804	14 687	14 687	
	Report en fonds dédiés				
Produits financiers	Autres charges	380	2 255	2 255	
	Total des charges d'exploitation (II)	1 124 700	1 149 526		
	1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	21 848	-1 630		
	De participations				
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé				
	Autres intérêts et produits assimilés	2 285	1 353	1 353	
	Reprises sur dépréciations et provisions				
	Différences positives de change				
	Produits des immobilisations financières cédées				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Charges financières	Total des produits financiers (III)	2 285	1 353		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées	270	50	50	
	Différences négatives de change				
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
	Total des charges financières (IV)	270	50		
	2 RESULTAT FINANCIER (III - IV)	2 015	1 302		
	3 RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	23 864	-378		

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
		12 mois	12 mois
Produit exceptionnels (VI)	Total		4 131
Charges exceptionnelles (VII)	Total		51
	4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)		4 100
Participation des salariés aux résultats	(VII)		
Impôts sur les bénéfices	(VIII)		
	Total des produits (I + II + V)	1 148 834	1 153 403
	Total des charges (II + IV + VII + VIII)	1 124 970	1 149 830
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	23 864	3 573
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature		28 220	27 000
Prestations en nature		28 220	27 000
Bénévolat	TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature		28 220	27 000
Personnel bénévole	TOTAL		



SECAR

Préface

ciété d'expertise comptable et d'audit.
 11 rue de la Harpe - 09000 - FOIX

Victor Hugo 88.99

03.54.00.00.00
secar@groupesecar.fr

secar@groupesecar.com
numéro : 2179802250021 - APE 6920Z

SAS au capital de 7 774,90 €

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evénements principaux

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2022-06 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2. Immobilisations corporelles
2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebus
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	-	-	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-

2.1.3. Stocks

2.1.3.1. Stocks de produits achetés

Les Stocks sont valorisés selon le dernier prix d'achat.

2.1.4. Produits à recevoir

Libellés	Montant
Factures à établir	105
RRP à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Etat	-
Divers	-
TOTAL	105



SECAR

Société d'expertise comptable et d'audit
Rue Victor Hugo - 09000 - FOIX
Annexe page 3
05.34.09.88.99
secar@groupesecar.fr
SIRET : 31798022500021 - AFE 6920Z
SAS au capital de 7 774,90 €

2.1.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	ÉTAT DES CRÉANCES			A 1 an au plus	A plus d'un an
	Créances rattachées à des participations	Prêts	Autres immobilisations financières		
	Clients douteux ou litigieux				
	Autres créances clients	105	105		
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
DE L'ACTIF CIRCULANT	État et autres collectivités publiques				
	Impôt sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	3 175	3 175		
	Autres impôts, taxes et versement assimilés				
	Divers				
	Groupes et associés				
	Débiteurs divers	280 524	280 524		
	Charges constatées d'avance	26 190	26 190		
	TOTAL	311 194	311 194		

2.2. Passif

2.2.1. Capitaux propres

2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	N
Capital	274 991	3 772	278 764
Primes, réserves et écarts	-	-	-
Report à nouveau	-	-	-
Résultat	-3 772	17 336	-21 108
Subventions d'investissement	30 294	5 755	24 539
Provisions réglementées	-	-	-
Autres	-	-	-
TOTAL	301 513	3 772	282 194

2.2.2. Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	Début exercice 1	Dotations exercice 2	Reprises exercice 3	Fin exercice 4
Litiges	-	-	-	-
Garanties données clients	-	-	-	-
Pertes marchés à terme	-	-	-	-
Amendes et pénalités	-	-	-	-
Pertes de change	-	-	-	-
Pensions et obligations similaires	-	-	-	-
Impôts	-	-	-	-
Renouvellement immobilisation	-	-	-	-
Gros Entretien	-	-	-	-
Ch. Soc. Fisc. / congés à payer	-	-	-	-
Autres Provisions pour risques et charges	172 288	10 804	-	183 092
TOTAL	172 288	10 804	-	183 092



SECAR

Société d'expertise comptable et d'audit
Rue Victor Hugo -09000- FOIX
05.34.09.88.99
secar@groupesecar.fr
SIRET : 31798022500021 - APE 6920Z
SAS au capital de 7 774,90 €

2.2.3 Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
- A + d'1 à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières Divers	-	-	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	23 444	23 444	-	-
Personnel et comptes rattachés	59 063	59 063	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	46 184	46 184	-	-
Impôts sur les bénéfices	228	228	-	-
TVA	2 059	2 059	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	5 201	5 201	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	15 472	15 472	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	11 393	11 393	-	-
TOTAL	163 044	163 044	-	-

2.2.4. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGÉS A PAYER	
Congés provisionnés	59 063
Charges sociales provisionnées	14 783
Charges fiscales provisionnées	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	23 294
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	2 614
Autres charges fiscales	-
Divers	-
TOTAL	99 754

3. Informations relatives au compte de résultat

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	22 054	-	22 054
Production vendues :			
- Biens	-	-	-
- Services	84 151	-	84 151
Chiffre d'affaires net	106 204	-	106 204

4. Autres informations

4.1. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	183 092	-	183 092
Engagements de pension à d'anciens dirigeants	-	-	-
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite	-	-	-



SECAR

Société d'expertise comptable et d'audit
Rue Victor Hugo - 09000 - FOIX
Annexe page 7
05 34 09 88 99
secar@groupeccar.fr
SIRET : 31798022500021 - APE 6920Z
SAS au capital de 7 774,90 €

La provision pour indemnité de départ en retraite a été évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées conformément au Règlement 2013-02 de l'ANC.

Le taux d'actualisation utilisé est de : 3.98%

Taux de charges sociales : 35% cadres et 27% non-cadres

Taux d'évolution des salaires : 1%

5. Tableau de suivi des fonds dédiés

Il n'y a plus de fonds dédiés à ce jour

6. Mise à disposition gratuite

La Communauté de Communes de la Haute-Ariège, les mairies d'Ax-les-Thermes, Les Cabannes, Tarascon-sur-Ariège, Quérigut et Le Pla ont mis à la disposition de l'Office des moyens pour assurer son fonctionnement.

Il s'agit des :

- Locaux situés à Luzenac, Ax-les-Thermes, Bonascre, Les Cabannes, Tarascon-sur-Ariège et Quérigut ;
- Fournitures d'électricité et d'eau.

Le montant de cette aide est estimé à 28 220 euros.



SECAR

Société d'expertise comptable et d'audit
Rue Victor Hugo -09000- FOIX
05.34.09.88.99

secar@groupesecar.fr

Annexe ~~31798~~ 31798Q2250021 - APE 6920Z

SAS au capital de 7 774,90 €

OFFICE DE TOURISME DES PYRENEES ARIEGEOISES

SIEGE SOCIAL : 6 AVENUE DELCASSE -09110- AX LES THERMES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025



COMMISSAIRE AUX COMPTES

RUE VICTOR HUGO

09000 FOIX

05 34 09 88 99
secar@groupesecar.fr

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

CONVENTIONS PASSES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS

Conformément aux dispositions statutaires de votre association, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

PRESTATIONS GRATUITES EFFECTUEES PAR LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DE LA HAUTE-ARIEGE ET DES COMMUNES D'AX LES THERMES, DE LES CABANNES, DE TARASCON SUR ARIEGE ET DE QUERIGUT

Nature et Objet : Mise à disposition de l'association de locaux à AX, LUZENAC, BONASCRE, LES CABANNES, TARASCON SUR ARIEGE ET QUERIGUT. Non refacturation des coûts d'électricité, de téléphone, de télécopie et de photocopies.

Evaluation de ces prestations 27 000 €

SERVICE PUBLIC D'ACCUEIL ET D'INFORMATION DANS L'INTERET DU TOURISME LOCAL

Nature et Objet : La communauté des Communes de la Haute-Ariège a confié à l'Office de Tourisme la charge d'assurer les services publics d'accueil et d'information dans l'intérêt du tourisme local.

Montant perçu en 2025 759 143 €

**SERVICE PUBLIC D'ACCUEIL ET
D'INFORMATION DANS L'INTERET DU
TOURISME LOCAL**

Nature et Objet : La communauté des Communes du Pays de Tarascon a confié à l'Office de Tourisme la charge d'assurer les services publics d'accueil et d'information dans l'intérêt du tourisme local.

Montant perçu en 2025 172 257 €

Telles sont les conventions sur lesquelles vous avez à statuer.

Foix, le 12 Juin 2026.

Pour la SECAR,
Commissaire aux Comptes,

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a diagonal stroke.

C. PINTO
Commissaire aux comptes - Associé